



III^e Assemblée plénière

Valparaiso (Chili)

1^{er} - 3 avril 2004

Rapport de la 2^e Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques s'est réuni au siège du Congrès national du Chili, organe qui accueillait la III^e Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, le vendredi 2 avril 2004, entre 8 h 30 et 10 h 15, sous la présidence de Mme Margarita Stolbizer, députée de la République argentine.

À cette réunion ont participé 16 représentantes des délégations présentes, dont la liste figure à l'annexe 1.

Le thème central de la réunion, présenté par le chef de l'Unité des femmes et du développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Mme Sonia Montaña, était la gouvernabilité démocratique. Politiques publiques et problématique hommes-femmes. La nécessité d'inclure des femmes et des hommes dans les stratégies de développement régional.

De même, en représentation de la directrice du Service national des femmes (SERNAM) du Chili qui a rang de ministre, Mme Patricia Meléndez, chef du département de la situation juridique des femmes, a fait un exposé sur les progrès et défis dans les politiques d'égalité des chances pour les femmes.

1. Intervention des panélistes invités

Mme Silvia Montaña, de la CEPALC, a déclaré qu'avec le rétablissement de l'institutionnalité démocratique dans de nombreux pays latinoaméricains, le développement des femmes était jugé essentiel pour l'exercice des libertés et droits fondamentaux consacrés dans les constitutions politiques. Elle a souligné le rôle des femmes dans ce rétablissement et a affirmé que, dans la pratique, les règles qui garantissent l'égalité des femmes sont fréquemment violées ou ne sont pas complètement respectées.

La gouvernabilité en Amérique est basée, a-t-elle ajouté, sur des pactes politiques qui empêchent l'accès égalitaire des femmes aux postes pourvus au suffrage populaire, ce qui est particulièrement grave, étant donné les crises de gouvernabilité dont souffrent quelques pays d'Amérique latine dans lesquels ont eu lieu des réformes institutionnelles et économiques au mépris des critères d'équité et de questions liées au genre.

Elle a affirmé que sans l'apport économique des femmes, la pauvreté augmenterait de 10 % dans les pays. Le travail que réalisent les femmes au foyer comble les lacunes de l'État en matière sociale (économie de soins) et, a-t-elle ajouté, leur participation au monde du travail est en moyenne de 40 %, sans compter que, en plus de leur travail à l'extérieur du foyer, elles doivent assumer la plupart des responsabilités des tâches ménagères. Elle a ensuite abordé les principaux aspects des politiques en faveur des femmes qui existent en Suède, aux Pays-Bas et aux États-Unis.

Mme Patricia Meléndez, du SERNAM, a exposé les principales caractéristiques de ce service du gouvernement chilien et a expliqué qu'il avait été créé après le retour à la démocratie dans son pays et que la directrice qui en est responsable avait rang de ministre. Le SERNAM accomplit essentiellement les fonctions suivantes : proposer et coordonner les politiques publiques de lutte contre la pauvreté parmi les femmes, concevoir et exécuter des projets de diffusion des droits des femmes, analyser la législation nationale pour en proposer des réformes dans l'optique des enjeux hommes-femmes et de l'équité, et encourager la participation des femmes en matière politique et sociale.

Elle a souligné l'existence du Comité des ministres pour l'égalité des chances, au sein du Programme d'amélioration de la gestion ministérielle (PGM) qui comprend le Programme d'amélioration de la gestion de la problématique hommes-femmes.

Il subsiste, a-t-elle souligné, de grands défis que devra relever le service qu'elle représente, spécialement en ce qui concerne l'écart salarial entre hommes et femmes et la participation des femmes, entre autres.

2. Recommandations

Après un bref échange de vues, compte tenu du peu de temps imparti à cette réunion, au cours de laquelle les femmes parlementaires ont exprimé leurs opinions au sujet du thème central de l'exposé, le bureau a été chargé de rédiger les conclusions et recommandations qui sont à l'origine de la résolution suivante.

Considérant :

- 1) Que, selon les statistiques, environ 50 % de la population des Amériques sont des femmes, et que, de ce pourcentage, près de 35 % participent activement au marché du travail et qu'elles sont rémunérées à ce titre;
- 2) Que l'on a constaté que la démocratie est le seul espace et cadre possible pour le développement des peuples et l'épanouissement des femmes dans ceux-ci, dans des conditions d'équité et d'égalité;

- 3) Que, du fait du pourcentage élevé de femmes qui assument des responsabilités en tant que chefs de ménage dans chacun des pays latinoaméricains et subviennent aux besoins économiques, éducatifs et affectifs de leurs familles, les femmes sont, par suite de l'absence d'autonomie économique initiale dans les relations familiales, le sexe le plus vulnérable envers la pauvreté, ce qui a provoqué l'élargissement, dans le temps de l'écart entre hommes et femmes pauvres;
- 4) Que, dans la population active sur le marché du travail, selon les données fournies par la CEPALC, les femmes ont davantage d'années de scolarité que les hommes, ce qui les prépare adéquatement pour assumer un rôle déterminant sur le marché du travail et dans les domaines économique et culturel, aux niveaux local et national;
- 5) Que, bien que les statistiques extraites de sondages auprès des citoyens aient reflété une plus grande disposition à voter pour des femmes candidates et à faire confiance à des cadres femmes, les femmes demeurent sous-représentées, à l'échelle des Amériques, dans les postes de direction pourvus au suffrage populaire ou dans des secteurs d'activité gouvernementale, financière et économique,

Le Groupe des femmes parlementaires du Forum interparlementaire des Amériques recommande à l'Assemblée de décider :

1. D'exhorter les gouvernements des États membres du FIPA à reconnaître, déclarer et souligner le rôle important des femmes dans la lutte pour le rétablissement et le fonctionnement de l'institutionnalité démocratique dans les peuples américains, en ouvrant des espaces de pouvoir et de décision aux divers niveaux de l'État, dans des conditions d'équité et d'égalité.
2. De demander aux États membres du FIPA de créer, dans chaque pays, une institutionnalité qui soit représentée par une entité de niveau élevé, afin de proposer et de coordonner des politiques publiques dans l'optique de la problématique hommes-femmes; d'élaborer des stratégies de communication pour lutter contre la discrimination envers les femmes; de proposer des réformes juridiques à cette fin, et de concevoir des programmes et projets visant à améliorer la vie des femmes et leur participation politique et sociale, entre autres.
3. De prier instamment les États membres du FIPA de déployer le maximum d'efforts pour que toute réglementation juridique interne reconnaissant et consacrant l'égalité des femmes soit effectivement mise en œuvre.
4. D'exhorter les États membres du FIPA à ratifier et appliquer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son protocole facultatif ainsi que celles de tout autre traité international qui vise la même fin.
5. De demander aux États membres du FIPA que toute réforme institutionnelle et économique et que toutes les politiques publiques tiennent compte de critères culturels d'équité et de la problématique hommes-femmes. Cela permettrait, entre autres, de réduire l'écart salarial entre hommes et femmes et

d'introduire, en matière de travail, des réformes visant à stimuler et permettre la participation des hommes dans la vie familiale, de façon que les responsabilités inhérentes à celle-ci soient plus équitablement réparties.

6. De prier instamment les États membres du FIPA et leurs sociétés civiles de créer les conditions nécessaires pour accroître la participation politique des femmes, condition sine qua non pour renforcer la stabilité de l'institutionnalité démocratique et la gouvernabilité de nos pays.

7. De prier instamment les États membres du FIPA de créer et de perfectionner, le cas échéant, les conditions juridiques qui assurent une participation équitable des femmes dans les postes pourvus au suffrage populaire et de respecter la législation qui assure une proportion de cette nature, dans les cas pertinents.

8. De demander au Forum interparlementaire des Amériques de mettre en œuvre et d'élaborer, par l'intermédiaire du Groupe des femmes parlementaires du FIPA, un système de suivi de l'état d'avancement de chacun de ses pays membres, relativement aux lois et politiques d'application publique et privée relatives aux femmes.

9. De demander à l'Unité pour la promotion de la démocratie, de l'Organisation des États américains (OEA), de fournir sa collaboration en matière d'assistance technique en général et, en particulier, lors de la tenue de forums régionaux du Groupe des femmes parlementaires du FIPA, en vue de renforcer et de promouvoir le leadership politique et démocratique des femmes.

L'honorable Margarita Stolbizer

Députée de l'Argentine

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Ana María Skoknic

Secrétaire

3. Annexe 1 – Participantes

Sénatrice Silvia Gallego	Argentine
Députée Margarita Stolbizer	Argentine
Sénatrice Sandra Husbands	Barbade
Sénatrice Madeleine Plamondon	Canada
Sénateur Céline Hervieux-Payette	Canada
Députée Ximena Vidal	Chili
Députée Alejandra Sepúlveda	Chili
Députée Juana Vallejo	Équateur – Parlement andin
Députée Virna Ileana López	Guatemala
Députée Blanca Gámez	Mexique
Sénatrice Ana María Figueredo	Paraguay
Sénatrice Adriana Franco de Fernández	Paraguay
Sénatrice Ada Solalinde de Romero	Paraguay
Députée Ruth Wijdenbosch	Surinam
Députée Tania D' Amelio	Venezuela
Députée Jhannett Madríz Sotillo	Venezuela – Parlement andin
Mme Elizabeth Spehar	UPD / OEA
M. Jorge Calderón	UPD / OEA